

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Arrêt du projet de PLU de Mésigny

Par arrêté n°2018-58 du 15 octobre 2018, Monsieur le Maire de la Commune de Mésigny a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Mésigny, qui se déroulera pendant une durée de 32 jours consécutifs du :

Mercredi 07/11/2018 (8h30) au samedi 08/12/2018 (11h30)

Au terme de l'enquête publique, le projet arrêté du PLU de Mésigny, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations et propositions du public, du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil Municipal de Mésigny en vue de son approbation.

Madame Françoise Larroque, Ingénieur Conseil en Environnement en retraite, a été désignée en qualité de Commissaire enquêteur par décision du Tribunal Administratif de Grenoble n° E18000262/38 du 07 août 2018.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête comprenant le projet de PLU, le dossier administratif comportant les pièces énoncées à l'article R.123-8 du Code de l'Environnement, ainsi que le registre d'observation à feuillets non mobiles, qui sera côté et paraphé par le commissaire-enquêteur, pourra être consulté :

- En mairie de Mésigny, siège de l'enquête, 65 Place de l'Eglise 74330 MESIGNY, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle :
 - o Les lundi, mercredi et vendredi : de 8h00 à 12h00,
 - o Les mardi et jeudi : de 15h00 à 19h00,
 - o Le samedi 8/12/2018 de 8h30 à 11h30.
- Sur le site internet de la commune de Mésigny : www.mesigny.fr (consultation et téléchargement)

Pendant la durée de l'enquête, les observations et les propositions sur le projet de PLU de Mésigny, pourront être :

- consignées dans le registre d'enquête mis à disposition du public à cet effet avec le dossier d'enquête publique, dans le lieu, aux jours et heures désignés ci-dessus ;
- adressées par courrier postal à l'adresse suivante : Mairie de Mésigny – Pour la révision du PLU de Mésigny, Commissaire enquêteur – 65 Place de l'Eglise 74330 MESIGNY ;
- adressées par messagerie électronique via l'adresse mail dédiée, enquetepubliqueplumesigny@orange.fr

Un poste informatique sera mis à disposition du public en mairie de Mésigny pour consulter le dossier dématérialisé et émettre ses observations et propositions.

Le Commissaire enquêteur se tiendra aussi à la disposition du public aux jours et heures suivants en mairie de Mésigny :

- Mercredi 07 novembre 2018 de 08h30 à 11h30
- Jeudi 15 novembre 2018 de 16h00 à 19h00
- Mercredi 21 novembre 2018 de 08h30 à 11h30
- Mardi 27 novembre 2018 de 16h00 à 19h00
- Lundi 03 décembre 2018 de 08h30 à 11h30
- Samedi 08 décembre 2018 de 08h30 à 11h30

Le Commissaire enquêteur dispose d'un délai maximal d'un mois, à compter de la date de clôture de l'enquête, pour remettre à Mr le Maire de Mésigny le dossier d'enquête, avec son rapport et ses conclusions motivées sur le projet.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Mésigny, aux jours et heures habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle, ainsi que sur le site internet de la mairie de Mésigny (www.mesigny.fr).

Le projet du PLU de la Commune de Mésigny ne comporte ni évaluation environnementale ni étude d'impact, de sorte qu'il n'existe pas d'avis de l'autorité compétente portant sur une évaluation environnementale.

Le dossier comprenant les informations environnementales relatives au projet de révision est joint au dossier d'enquête.

Monsieur le Maire de Mésigny est responsable du projet.

Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès du secrétariat de mairie de Mésigny – 04.50.77.80.02.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du secrétariat de mairie de Mésigny dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Cet avis est également publié sur le site internet de la commune de Mésigny (www.mesigny.fr).

Le Maire,
Michel FOURCY